



**PROCES VERBAL**  
**Réunion du Comité Syndical du**  
**Lundi 7 mars 2022 – 18H30**

Les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis le lundi sept mars 2022 à 18h30, salle Cèdre, maison des associations, à PIERRES, sous la présidence de M. BREMARD Président du Syndicat Culture Sport Loisirs Maintenon-Pierres.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Maintenon :

M. AYADASSEN – M. BREMARD – Mme CHENARD – Mme JEHANNET – M. MIELLE – M. CHERTIER –  
M. LAFORGE

Mme BRESSON absente excusée

Pierres :

M. CRASSIN – M. CRETON – M. GALA – M. MORIN – Mme ROUX – Mme TERRIER

Formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** MME LEFEBVRE, absent excusé, donne pouvoir à M. MIELLE.

\* \* \* \* \*

**1 – Désignation du secrétaire de séance**

M. CHERTIER, délégué de la commune de MAINTENON, est élu secrétaire de séance.

**2 – Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2021.**

➤ Après en avoir délibéré, les membres du comité, n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent, à l'unanimité le compte-rendu du 13 décembre 2021.

**3- Débat d'Orientation Budgétaire 2022**

M. le président présente le bilan des consommations 2021 et rapport d'orientations budgétaires 2022.

📁 Document distribué aux délégués présents.

M. MORIN précise que le montant perçue de la CCPEDIF est inférieur aux années précédentes car le remboursement des consommations énergétiques n'a pas été enregistré sur 2021.

Mme TERRIER demande si la CCPEDIF s'est manifestée pour la convention 2022.

M. le Président répond que la réunion n'a pas encore été programmée.

M. MORIN ajoute qu'il faut encore définir un lieu pour la rencontre.

Puis, M MORIN explique que le montant des dépenses pour le logiciel comptable BERGER LEVRAULT est particulièrement élevé en 2021. Cela vient des écritures de régularisation pour des factures antérieures.

Par ailleurs, il ajoute que les consommations gaz et électriques vont également augmenter dans les années à venir. En effet, malgré l'adhésion au groupement d'achat d'énergie, les coûts seront toujours en augmentation du fait l'inflation. A ce titre, il propose de réaliser un audit pour envisager un changement de lampes en LED sur l'ensembles des installations.

Mme ROUX demande pourquoi les consommations restent aussi élevées malgré la fermeture des salles due aux mesures sanitaires.

M. MORIN répond qu'il s'agit encore d'écritures budgétaires pour répondre à des régularisations sur factures antérieures.

M. Le Président remercie la mairie de PIERRES pour la réfection des candélabres sur le site de laiterie. Seul un lampadaire, situé devant la salle Hélène Boucher, n'a pas été changé car il n'était pas rattaché au branchement initial.

Puis M. le Président informe les membres du comité que le PLU de la commune de MAINTENON ne permet pas actuellement l'extension de construction sur son périmètre. Il faudra donc attendre une modification du PLU, qui est déjà en cours, pour réaliser les travaux d'aménagement tennis.

Puis M. MORIN présente les évolutions budgétaires. Les résultats pour l'année 2021 sont :

Section de fonctionnement : 55 605,56 €

Section d'investissement : 125 244,32 €

M. MORIN précise qu'il reste encore un emprunt encours à la Caisse d'Epargne qui sera soldé en mars 2024.

Dans les projets d'investissements, M. le Président signale que les cimaises, qui seront installées dans la salle Maurice LEBLOND, seront mises à disposition de tous les utilisateurs qui en feront la demande.

Par ailleurs, les locaux du secrétariat du Syndicat seront réorganisés et réaménagés cette année.

Mme TERRIER demande quand ces travaux seront réalisés.

M. le Président répond que ces travaux seront effectués en fonction des besoins de fonctionnement des installations et des périodes de congés des agents de manière à ne pas déranger le travail d'entretien quotidien durant l'été.

Ensuite, M. le Président explique la nécessité de fournir un téléphone mobile à la secrétaire, qui pour être joignable pendant les jours de télétravail utilise actuellement son téléphone portable personnel.

Concernant le projet de construction des terrains de tennis, M. le Président annonce avoir contacté M. BOITARD du Crédit Agricole qui, suite à une étude de l'état budgétaire du Syndicat, a confirmé une capacité d'emprunt de 1 M d'euros. Cela a permis de déterminer une enveloppe budgétaire pour la réalisation des travaux. Une réunion est prévue avec les membres du club tennis pour finaliser le projet en fonction des besoins du club et l'enveloppe budgétaire du Syndicat.

Ensuite, M. GALA réclame d'ajouter aux projets d'investissement 2022 le changement des frigos dans la salle Maurice LEBLOND. Il rappelle que cela a déjà été demandé par le passé mais sans avoir été fait. Aujourd'hui, un des appareils n'est quasiment plus utilisable faute de fuite d'eau à l'intérieur.

M. le Président confirme que cette intervention sera ajoutée aux projets d'investissements 2022.

De plus ; M. GALA demande s'il pouvait être envisageable d'installer des panneaux d'affichage lumineux à hauteur de la salle LEBLOND pour remplacer les banderoles. Il serait question d'installer un mat avec un affichage lumineux.

M. le Président accepte de solliciter des devis.

M. CRASSIN rétorque qu'il faut estimer le coût entre 12 et 14 000€.

➤ Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent à l'unanimité, et donnent actent du débat d'orientation budgétaire 2022.

#### 4 – Modification tarifs maison des associations 2022

M. le Président explique que les salles de la maison des associations sont occasionnellement mises à disposition de certaines associations à titre gratuit. A ce titre, il propose de renouveler ces tarifs spéciaux et d'appliquer les tarifs suivants :

Tarifs applicables au 01/01/2022	
Associations et collectivités locales (Maintenon-Pierres)	Gratuit
MSA + CRAM + PEP28 + CCPEDIF + Chartres Agglo	Gratuit
Autres usagers	70 €

➤ Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent à l'unanimité, et donnent actent du débat d'orientation budgétaire 2022.

#### 5 – Questions et informations diverses

• M. le Président explique que pour faciliter la communication, il avait été évoqué la mise en place d'un outil internet. A cet égard, M. CRASSIN s'est proposé pour créer un site internet.

M. CRASSIN explique que le Syndicat avait ouvert un site internet en 2008 hébergé par NORDNET via l'abonnement ORANGE. L'idée est donc d'actualiser ce site avec les nouvelles données. Ce site permettrait d'avoir une visibilité sur le planning des salles. Il serait également possible d'y trouver des demandes d'intervention techniques sur les installations ainsi que des informations diverses telles que les comptes-rendus de réunions et les lettres d'informations quotidiennes. Une maquette très appréciée a déjà été présentée. M. CRASSIN ajoute que l'exécution de ce projet est un travail purement bénévole de sa part. Le Syndicat n'aurait à sa charge que les coûts d'hébergement du site qui s'élèverait à environ 120 € annuel.

M. GALA émet une réserve sur l'accès des usagers aux réservations des salles.

M. le Président assure que les usagers n'auront accès aux plannings uniquement pour information mais en aucun cas ne pourront intervenir dessus. La secrétaire restera la seule à pouvoir gérer l'organisation des réservations.

M. GALA demande ensuite quand le calendrier 2023 sera ouvert.

Il est répondu que le calendrier sera ouvert début avril pour les usagers. Néanmoins, les communes pourront adresser leurs demandes de réservations au préalable pour garantir la disponibilité des dates souhaitées pour leurs événements communaux respectifs. Un mail sera donc adressé aux deux mairies.

Mme TERRIER demande de limiter les pré-réservations afin de ne pas mobiliser des dates inutilement. Il est répondu que les pré-réservations auront une période de validité de huit jours maximums pour ne plus figer des dates trop longtemps.

Mme TERRIER demande qui assurera le suivi et la mise à jour du site internet.

M. le Président répond que la secrétaire en aura la charge.

Mme TERRIER alerte les membres du comité sur la charge supplémentaire de travail de l'agent administratif. La quantité de travail quotidien ne cesse d'augmenter alors le temps de travail de l'agent n'est que de 20 heures hebdomadaires.

M. MORIN ajoute que les associations n'auront peut-être pas le réflexe d'utiliser le site internet. Par conséquent, celui-ci fera double emploi pour l'agent.

Ensuite, M le Président annonce aux membres du comité avoir reçu un mail du référent de l'ESMP foot suite au match disputé dimanche 6 mars sur le stade Louis ROCHE pour exprimer quelques mécontentements quant à l'état du terrain et la propreté des installations. En parallèle, un dirigeant du club a publié un post sur les réseaux sociaux accusant le Syndicat et les communes de négligences sur l'entretien des installations sportives. M. le Président insiste sur la violence des propos tenus dans ce message, et de surcroit injustifiés. En réponse au mail, il a donc aussitôt été proposé une rencontre avec le Président du club pour ouvrir un dialogue constructif.

Mme TERRIER déplore ces accusations non fondées, compte tenu des efforts fournis dans l'entretien des terrains et la communication avec les associations.

M. MORIN intervient pour dénoncer l'attaque faite aux communes et l'amalgame de ces propos. Il précise que le Syndicat demeure une entité à part entière. Les communes participent financièrement au fonctionnement de l'EPCI mais n'ont en aucun cas une responsabilité quelconque sur son fonctionnement. Pour autant, les critiques sont faites par des adhérents de communes extérieures qui profitent des installations mais ne financent aucunement leur fonctionnement.

M. LAFORGE approuve ces propos et souligne que ces accusations sont injustifiées.

M. CRETON ajoute que les reproches tenus sont inadmissibles. Il dénonce l'utilisation des réseaux sociaux pour accuser le Syndicat et les communes.

Il est précisé que la personne concernée n'est pas domiciliée sur les communes de MAINTENON-PIERRES.

Les délégués n'ayant plus de sujet à aborder la séance est levée 19h45.

Le Président,  
J.L. BREMARD